



Les Amis

des

Soldats Aveugles

Œuvre déclarée d'utilité publique

Couronnée par l'Académie française et par l'Académie des Sciences morales et politiques

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

du 6 Juin 1918



Imprimerie BERGER-LEVRAULT
NANCY - PARIS

Opéra
13973³

SOMMAIRE

Décret déclarant l'Œuvre d'utilité publique.
Conseil d'administration.
Comité de Dames.
Siège social — Comptoir — Magasins.

Assemblée générale du 6 juin 1918 :
Rapport du Trésorier pour l'exercice 1917.
Rapport du Secrétaire général.
Allocution du Président.

Nombre des Soldats aveugles.
Dépenses de l'Œuvre par exercice.

N. B. — Une brochure contenant les annuaires généraux de l'Œuvre pour les années 1915 à 1918 est en cours de préparation.



Décret du 3 juillet 1916 portant Reconnaissance d'Utilité Publique

DE

L'ŒUVRE DES AMIS DES SOLDATS AVEUGLES

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Sur le rapport du Ministre de l'Intérieur :

Vu la demande présentée par l'Œuvre dite "Les Amis des Soldats Aveugles" de Paris, en vue d'obtenir la reconnaissance comme établissement d'utilité publique ;

L'extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale, en date du 15 avril 1916 ;

La délibération du Conseil Municipal de Paris, en date du 14 avril 1916 ;

Le *Journal officiel* du 23 mai 1915 contenant la déclaration prescrite par l'article 5 de la loi du 1^{er} juillet 1901 ;

Les comptes et budgets, ainsi que l'état de l'actif et du passif de l'Œuvre ;

Les statuts proposés et les autres pièces de l'affaire ;

L'avis du Préfet de la Seine du 6 mai 1916 ;

La loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ;

La section de l'Intérieur, de l'Instruction publique et des Beaux-Arts du Conseil d'Etat entendue ;

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — L'Œuvre dite "Les Amis des Soldats Aveugles", dont le siège est à Paris, est reconnue comme établissement d'utilité publique.

Sont approuvés les Statuts de l'Association tels qu'ils sont annexés au présent décret.

ART 2. — Le Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des Lois*.

Fait à Paris, le 3 juillet 1916.

Signé : R. POINCARÉ.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Intérieur,

Signé : MALVY.

0 juil 13 973³



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

M. RENÉ VALLERY-RADOT, O. ✱, Président du Conseil d'administration de l'Institut Pasteur, rue Colbert, 11^{ter}, à Versailles, et rue Férou, 6, à Paris.

Vice-Présidents :

M. H. LEFEBVRE, ✱, Membre de la Commission consultative de l'Hospice des Quinze-Vingts, rue Érard, 10.

M. Abel LEFRANC, ✱, Professeur au Collège de France, rue Denfert-Rochereau, 33^{bis}.

M. Placide PELTEREAU, O, ✱, Membre du Conseil d'Escompte de la Banque de France, rue du Général-Foy, 17.

M^e COTTIN, ✱, Notaire, rue Royale, 6 (1).

Secrétaire général :

M. le Comte Philippe HALLEZ, ✱, Secrétaire de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Paris, square de Latour-Maubourg, 1.

Trésorier :

M. Edmond HINQUE, Membre de la Commission consultative de l'Hospice des Quinze-Vingts, boulevard Haussmann, 94.

(1) M^e Cottin et M. le Général Malleterre ont remplacé, le premier en qualité de Vice-président et le second comme membre, M. le Lieutenant-Colonel Houdaille, C. ✱, décédé le 24 octobre 1916.

Secrétaire général adjoint :

M. Paul BERTIN-MOUROT, Administrateur des Forges d'Hennebont, rue Chauveau-Lagarde, 14.

Trésorier adjoint :

M. Georges LINZELER, ancien Industriel, boulevard Malesherbes, 43.

Membres :

M^{lle} ALLÉGRET, ✱, Directrice du lycée Victor-Duruy, boulevard des Invalides, 33.

M. le D^r DELLESTABLE, Sénateur, Membre de la Commission consultative de l'Hospice des Quinze-Vingts, boulevard Saint-Michel, 71.

M. Paul ÉMARD, chargé de la direction de la Maison de convalescence de Reuilly, rue de Reuilly, 99^{bis}.

M. Gaston GOUIN, Président de la Société de Construction des Batignolles, rue de Monceau, 81.

M. JEANNENEY, Sénateur de la Haute-Saône, avenue Élisée-Reclus, 14.

M. JOZON, G. O. ✱, Inspecteur général des Ponts et Chaussées, avenue Élisée-Reclus, 11.

M. Roger LEHIDEUX, ✱, Banquier, avenue des Champs-Élysées, 114.

M. le Rabbin Raphaël LÉVY, ✱, place des Vosges, 14.

M. le G^{al} MALLETERRE, O. ✱, Adjoint au Gouverneur militaire des Invalides (1).

M. l'Abbé MOURAUX, ancien Aumônier de l'Hospice des Quinze-Vingts, Curé de N.-D. du Rosaire, à Saint-Ouen.

M. PLANTET, ✱, Secrétaire d'Ambassade honoraire, rue Hamelin, 28.

M. SABOT, ✱, Maire du XII^e Arrond^t, avenue Daumesnil, 26^{bis}.

M. VALLON, Sous-Chef de Bureau au Ministère de l'Intérieur, rue Cambacérès, 11.

M. le D^r VALUDE, O. ✱, Chef de service à la Clinique nationale des Quinze-Vingts, boulevard Saint-Germain, 240^{bis}.

M. le Pasteur WAGNER, rue Daval, 7^{bis}.

(1) Voir note page 4.

COMITÉ DE DAMES

(institué par délibération du Conseil d'Administration
du 5 juillet 1917)

Le Comité a pour l'objet d'apporter à l'Œuvre « Les Amis des Soldats aveugles » un concours moral et charitable, et de collaborer aux buts d'assistance que poursuit l'Œuvre, notamment :

1° par des visites aux Soldats aveugles tant dans les hôpitaux et dans les maisons de rééducation que dans leurs foyers, et par des enquêtes sur leurs besoins et ceux de leur famille ;

2° par la remise des sommes et des objets alloués ;

3° par l'organisation d'un vestiaire de linge et de vêtements à l'usage des Soldats aveugles et de leur famille dans les locaux de l'Œuvre, rue du Temple, n° 16 ;

4° par toutes autres occupations dont l'utilité sera reconnue.

Des Commissions peuvent être organisées pour ces divers services.

Le Comité comprend des Membres honoraires et des Membres actifs.

Son action s'étend aux départements de la Seine et de Seine-et-Oise.

Il se réunit au Siège de l'Œuvre, rue de la Bienfaisance, n° 6.

Présidente d'honneur :

M^{me} René VALLERY-RADOT, Versailles (S.-et-O.), rue Colbert, 11^{ter}.

Présidente :

M^{me} COTTIN, rue Royale, 6.

Vice-présidentes :

M^{me} la C^{tesse} HALLEZ, square de Latour-Maubourg, 1.

M^{me} Roger LEHIDEUX, avenue des Champs-Élysées, 114.

M^{me} la G^{ale} MALLETERRE, Hôtel des Invalides, Cour de la Valeur.

Secrétaire :

M^{lle} LE BOUL, avenue Victor-Hugo, 97.

Secrétaire adjointe :

M^{lle} A. GOUGUET, rue de la Bienfaisance, 6.

Membres :

M^{lle} ALLEGRET, boulevard des Invalides, 33.

M^{me} CLAPPIER, rue de Lübeck, 20.

M^{me} ÉMARD, rue de Reuilly, 99^{bis}.

M^{me} GOUIN, rue de Monceau, 81.

M^{me} HINQUE, boulevard Haussmann, 94.

M^{lle} LEFEBVRE, rue Erard, 10.

M^{lle} LEFRANC, rue Denfert-Rochereau, 38^{bis}.

M^{me} LINZELER, boulevard Malesherbes, 43.

M^{me} LORIEUX, rue Ampère, 56.

M^{me} J.-B. PASTEUR, rue de l'Alboni, 6.

M^{me} PELTEREAU, rue du Général-Foy, 17.

M^{me} ROSENSTOCK, boulevard Magenta, 97.

M^{lle} VALLERY-RADOT, Versailles (S.-et-O.), rue Colbert, 11^{ter}.

M^{me} VALLON-BOULARD, rue Caulaincourt, 49.

M^{lle} WAGNER, rue Daval, 7^{bis}.

Siège social,

rue de la Bienfaisance, n° 6, à Paris (VIII^e).

Le Siège social est ouvert en permanence (à l'exception des dimanches et jours fériés).

Directeur : M. Paul ROUX, O. ✱, Directeur honoraire
au ministère de l'Intérieur.

Secrétaires : M^{lles} A. et J. GOUGUET.

Comptoir de l'Œuvre,

rue du Temple, n° 16, à Paris (IV^e).

Le Comptoir, créé en juin 1917, ouvert en permanence (à l'exception des dimanches et jours fériés), est chargé :

1° de la constitution et de l'expédition des outillages que l'Œuvre accorde aux Soldats aveugles sortant des Écoles de rééducation ;

2° de la fourniture des matières premières mise à la disposition des Soldats aveugles pour l'exercice de leurs professions respectives ;

3° du placement ou de la vente des objets confectionnés par les Soldats aveugles, pour leur compte.

Directeur commercial : M. BOUCHEREAUX.

Comptable : M. Louis MASSON.

Vestiaire

annexé au Comptoir, dans les conditions prévues par l'institution du Comité de Dames (voir ci-dessus).

Directrice : M^{me} BOUCHEREAUX.

Magasin de vente

ouvert rue Royale, n° 7, et transféré en 1918 rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 90, pour la mise en vente et la vente de tous objets confectionnés par les Soldats aveugles ou se rapportant

à leur travail,

sous la direction de M^{me} de WINTER.

Magasin de vente

ouvert rue Montmartre, n° 114, dans les mêmes conditions que le précédent, sous la direction de M. WATTIER, ancien adjudant, titulaire de la Médaille militaire et de la Croix de guerre, aveugle de guerre, et de M^{me} WATTIER.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 6 JUIN 1918

Le 6 Juin 1918, à 15 h. 1/2, a eu lieu à l'Hôtel de la Société des Agriculteurs de France, rue d'Athènes, 8, l'Assemblée générale annuelle de l'Œuvre " *Les Amis des Soldats Aveugles* ", prévue par l'article 9 des statuts.

La séance était présidée par M. René VALLERY-RADOT, entouré des membres du Conseil d'administration.

2031 titulaires de l'Œuvre étaient présents ou représentés par les membres du Conseil et de l'Assemblée auxquels ils ont envoyé leurs pouvoirs.

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 31 mai 1917 a été lu et approuvé.

M. Edmond HINQUE, trésorier, donne lecture de son rapport financier sur l'exercice 1917.

Les comptes de l'exercice clos ont été approuvés à l'unanimité.

Le Secrétaire général Comte Philippe HALLEZ a lu son rapport sur la marche générale de l'Œuvre pendant l'année écoulée.

Puis ces lectures ont été suivies d'une allocution de M. le Président.

Les trois documents sont reproduits ci-après.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 6 JUIN 1918

RAPPORT DU TRÉSORIER
POUR L'EXERCICE 1917

MESDAMES, MESSIEURS,

La présentation d'un rapport financier donne souvent l'impression d'une lecture sévère ; pourtant les chiffres ont leur éloquence ; ce sont de bons amis qui indiquent, sans flatterie, les qualités et les défauts d'une administration.

Ce rapport financier, qui vous rendra compte de nos efforts sur tous les points où nos interventions ont secondé les vigilances de l'Etat pour les Soldats aveugles, se divise en trois parties :

- 1° Présentation des comptes de l'exercice 1917 ;
 - 2° Répartition de l'actif et du passif de l'Œuvre ;
 - 3° Examen des divers chapitres.
-

PREMIÈRE PARTIE

Les comptes de l'exercice 1917 s'établissent comme suit :

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1917.

Montant de l'actif au 31 décembre 1916. 1.117.128 53

Recettes de l'année 1917.

| | | | |
|--|------------|---|--------------|
| Souscriptions des Membres bienfaiteurs, fondateurs, donateurs, adhérents | 771.208 26 | } | 894.435 58 |
| Cotisations des Membres sociétaires | 31.892 32 | | |
| Subventions de l'État et des communes | 91.335 » | | |
| Intérêts des fonds placés et encaissements divers. | 62.340 28 | | |
| Produit de la vente des cartes postales. | 1.444 75 | | |
| Plus-value sur les titres en portefeuille d'après les cours au 31 décembre 1917. | 1.008 75 | | |
| | <hr/> | | 2.076.357 89 |

Dépenses de l'année 1917.

| | | | |
|---|----------|------------|--------------------|
| Dépenses générales applicables aux Soldats aveugles et allocations diverses 269.575 » | } | 286.965 15 | |
| Caisse maternelle : allocations aux familles des Soldats aveugles | | | |
| Administration de l'Œuvre. | | | |
| Frais généraux du Siège social. 21.793 75 | } | 31.734 75 | 323.340 55 |
| Frais de premier établissement du Siège social. | | | |
| Balances d'exploitations. | | | |
| Du magasin rue Montmartre. | 1.872 » | } | 4.640 65 |
| Du Comptoir rue du Temple. | 2.692 85 | | |
| Frais d'expositions diverses. | 75 80 | | |
| Solde, déduction faite des dépenses. | | | <hr/> 1.753.017 34 |

Caisse maternelle.

| | | | |
|---|---|----------|---------|
| Capital reconstitué, l'Œuvre ayant pris à sa charge les allocations de l'exercice en cours 50.000 » | } | 52.706 » | |
| Intérêts du compte et d'un titre de 206 francs rente française 3 o/o, capital réservé appartenant à la Caisse maternelle. | | | 2.706 » |
| | | | |

Montant de l'actif au 31 décembre 1917. 1.805.723 34

La situation que nous venons d'avoir l'honneur de vous présenter est satisfaisante, non seulement par les recettes qui sont en augmentation très appréciable sur les années 1915 et 1916, mais encore par les dépenses, puisqu'elles démontrent que nous avons réalisé le but de notre Œuvre, qui est de venir en aide aux Soldats aveugles, de leur faciliter l'apprentissage ainsi que l'exercice d'un métier, et la fondation d'un foyer.

DEUXIÈME PARTIE

La deuxième partie de ce rapport concerne l'actif et le passif dont voici la répartition :

ACTIF

Capital réservé

| | |
|--|------------------|
| <i>Dotation.</i> — Rente française 3 et 5 o/o. | 500.999 90 |
| <i>Réserve statutaire.</i> — Obligations quinquennales. | 51.500 » |
| <i>Capital réservé.</i> — Bons de la Défense nationale, don de M. Pierre Samuel du Pont. | 60.000 » |
| <i>Fonds Romand.</i> — Capital réservé, rente 3 o/o, dont les intérêts sont alloués aux Soldats aveugles français. | 48.418 45 |
| <i>Caisse maternelle.</i> — Don d'un titre de rente 3 o/o fait au nom de M. et M ^{me} H. | 4.017 » |
| | <hr/> 664.935 35 |

Capital disponible.

| | |
|---|------------|
| Titres de Rente française 4 et 5 o/o | 173.216 70 |
| Bons de la Défense nationale. | 493.240 05 |
| Bons de la Défense nationale formant le capital du Fonds Romand destiné aux Soldats aveugles alliés et aux Arméniens. | 16.759 95 |
| Obligations Ville de Paris et Crédit foncier. | 15.835 » |

Dépôts.

| | |
|---|------------|
| Banque de France, solde créditeur. | 15.209 92 |
| Comptoir national d'Escompte, solde créditeur. | 9.994 60 |
| MM. Lehideux et C ^{ie} , solde créditeur | 200.628 75 |

Caisse.

| | |
|---|-----------|
| Espèces en caisse à la Maison de convalescence, au Siège social et chez le Trésorier. | 27.699 45 |
|---|-----------|

952.584 42

Comptes marchandises.

| | |
|--|-----------|
| Matières premières mises à la disposition des ateliers de rééducation de Reully. | 93.569 90 |
| Comptoir de matières premières, rue du Temple. | 85.359 32 |
| Magasin, rue Royale. | 5.783 55 |
| Magasin, rue Montmartre. | 3.490 80 |

188.203 57

Total de l'actif. 1.805.723 34

Le passif en concordance avec les chiffres de l'actif s'établit comme suit :

PASSIF

| | |
|--|---------------------|
| Capital de l'Œuvre au 31 décembre 1817. | 1.750.531 24 |
| Solde des intérêts du Fonds Romand | 32 60 |
| Réserve pour garantie sur variations de cours des valeurs en portefeuille. | 1.008 75 |
| Réserve pour établissement de nouvelles cartes postales. | 1.444 75 |
| | <hr/> |
| | 1.753.017 34 |
| Caisse maternelle. | |
| Solde créditeur. | 52.706 » |
| | <hr/> |
| Total du passif. | 1.805.723 34 |
| | <hr/> <hr/> |

Par les indications très précises que nous vous donnons de la constitution de notre actif, vous remarquerez que nous avons participé dans la plus large mesure de nos ressources disponibles aux souscriptions des Rentes 4 et 5 o/o et Bons émis par l'État. En apportant notre concours dans ces emprunts de la Défense nationale, nous sommes certains d'avoir répondu à vos sentiments.

TROISIÈME PARTIE

EXAMEN DES DIVERS CHAPITRES.

RECETTES

Nos souscriptions qui ont été en 1915 de 665.075 fr. 10 et en 1916 de 644.635 fr. 45 se sont élevées en 1917 à 894.435 fr. 58, soit une augmentation de 249.800 fr. 13 sur l'année précédente.

C'est avec un grand sentiment de reconnaissance que nous avons reçu l'appui de l'État, par la subvention de M. le ministre de l'Intérieur, par les allocations de M. le ministre de la Guerre et de M. le ministre de l'Armement. Ces divers versements se sont élevés ensemble à 90.000 francs.

Nous devons exprimer nos vifs remerciements à M. le ministre des Affaires étrangères qui, sur l'ensemble des sommes recueillies et remises aux représentants de la France dans le monde entier pour les Œuvres de guerre, nous a fait parvenir les sommes qui nous étaient spécialement destinées ou qui nous ont été attribuées.

Au nom du Permanent Blind Relief Ward Fund, M. Brieux, de l'Académie Française, nous a donné une somme de 100.000 francs. Deux autres souscriptions importantes nous ont été versées, l'une de 60.000 francs provenant de M. Pierre Samuel du Pont, résidant en Amérique, par les bons soins de M. de Trégomain, et l'autre de 50.000 francs, d'une généreuse bienfaitrice, M^{me} E. Chedeville, à Paris.

Dans les limites d'un rapport il nous est impossible de citer tous les noms de nos souscripteurs du plus important au plus modeste. C'est dans le prochain Annuaire qui sera publié que se trouvera la nomenclature de tous les Membres de notre Œuvre avec l'indication des sommes versées par chacun.

Le montant des sommes reçues par notre Œuvre depuis sa fondation, 29 mars 1915, jusqu'au 31 décembre 1917, s'élève à 2.204.146 fr. 13.

Le chapitre des intérêts des fonds placés et encaissements divers s'est élevé à 62.340 fr. 28 suivant une progression en rapport avec l'importance de la fortune de l'Œuvre.

Nous n'avons pas cru devoir faire entrer dans notre capital disponible la plus-value de 1.008 fr. 75 sur les titres en portefeuille d'après les cours au 31 décembre 1917. Votre Conseil a pensé qu'il était préférable de porter cette différence à un compte réservé, ainsi que le produit de 1.444 fr. 75 provenant de la vente de cartes postales.

DÉPENSES

Les dépenses générales se divisent en deux chapitres : celles qui sont relatives aux Soldats aveugles rentrés dans leurs foyers et celles qui ont pour objet nos interventions dans la maison de convalescence de la rue de Reully, annexe des Quinze-Vingts, ainsi que les approvisionnements nécessaires aux ateliers généraux et particuliers de nos Soldats aveugles.

Ces dépenses se répartissent comme suit :

Dépenses d'ordre individuel.

| | |
|--|------------------|
| Allocations pour aides immédiates, installations, charges de familles, primes diverses. | 77.481 50 |
| Part contributive de l'Œuvre dans les dépenses d'un consortium applicables à la reconstitution des foyers des Soldats aveugles originaires des pays envahis. | 10.000 » |
| Dons pour mariage. | 32.014 55 |
| Dons pour naissances et aides spécialement applicables aux enfants (Caisse maternelle). | 17.390 15 |
| Dons d'outillages et de matières premières après rééducation. | 30.238 20 |
| Dons de trousseaux, objets de lingerie, vêtements, chaussures. | 8.837 15 |
| Dons d'appareils orthopédiques, machines à écrire ou autres. | 2.427 70 |
| Déjeuners offerts aux externes pour faciliter leur apprentissage aux ateliers de la rue de Reuilly. | 4.155 75 |
| Total. | <u>182.545 »</u> |

Dépenses d'ordre collectif.

| | |
|---|-------------------|
| A. — Concours apporté à la Maison de convalescence de Reuilly : | |
| Attributions spéciales pour aider à la construction et à la fourniture du matériel des ateliers d'ajustage mécanique, broserie, cannage, cordonnerie, cristallerie, paillage, poterie, tonnellerie et vannerie. | |
| Construction. | 22.500 70 |
| Matériel et outillage. | 27.674 95 |
| } 50.175 65 | |
| Dépenses applicables aux cours de dactylographie et de musique, aux services de l'imprimerie et à la fourniture des guide-mains, tablettes et réglettes pour la correspondance. | 11.196 90 |
| Indemnités et gratifications accordés aux professeurs, contremaîtres et employés. | 7.791 65 |
| Gouters et distractions aux Soldats aveugles. | 1.960 05 |
| Frais de déplacements dans Paris et accompagnement des Soldats aveugles. | 1.908 25 |
| Frais divers. | 2.840 » |
| } 75.872 50 | |
| B. — Création d'un comptoir de matières premières, 16, rue du Temple, mises à la disposition des ateliers d'aveugles et des aveugles rentrés dans leurs foyers. | |
| | 28.547 65 |
| Total. | <u>104.420 15</u> |

Récapitulation des dépenses.

| | |
|--------------------------------------|-------------------|
| Dépenses d'ordre individuel. | 182.545 » |
| Dépenses d'ordre collectif. | 104.420 15 |
| Total. | <u>286.965 15</u> |

Le classement de ces dépenses d'ordre individuel et d'ordre collectif a été fait avec grand soin par votre Conseil, afin qu'il vous soit facile, par la dénomination de chaque chapitre et par l'importance des chiffres, de vous rendre compte de l'activité de notre Œuvre sur tous les points.

Outre ces dépenses s'élevant à 286.965 15 nous avons mis à la disposition des ateliers de rééducation de Reuilly des matières premières s'élevant au 31 décembre à 93.569 90

Notre Comptoir de la rue du Temple possédait à la même date un stock de matières premières à la disposition des Soldats aveugles rentrés dans leurs foyers, d'une valeur de. 85.359 32

Soit 465.894 37

représentant la totalité des sommes dépensées au cours de l'année 1917 ou mises, sous forme de marchandises, à la disposition des Soldats aveugles.

Caisse maternelle.

Parmi les dépenses d'ordre individuel figure une somme de 17.390 fr. 15 représentant les dons pour les naissances et aides spécialement applicables aux enfants de nos Soldats aveugles.

Votre Conseil a décidé de prendre ces allocations à la charge de l'Œuvre afin de conserver et augmenter le capital de la Caisse maternelle dont les interventions sont presque quotidiennes.

Ce capital s'élève en fin d'exercice à 52.706 francs.

Administration de l'Œuvre.

La direction de notre Œuvre concentre au Siège social, 6, rue de la Bienfaisance, tous les services qui relèvent de l'administration générale. Les frais de premier établissement de ce Siège social se sont élevés à 9.941 francs. Ces dépenses représentent presque en totalité la valeur du mobilier de nos bureaux.

Nos frais généraux qui se sont élevés à 21.793 fr. 75 comprennent les dépenses administratives ordinaires : le traitement du personnel rétribué, le loyer, les contributions, les frais de l'Assemblée générale et ceux qui ont été motivés par la constitution d'un vaste service de renseignements aussi complets que possible sur les Soldats aveugles que notre Œuvre a pris en sollicitude. C'est au directeur de notre Œuvre, M. Paul Roux, dont la haute compétence est égale au dévouement, que sont dus l'organisation et le fonctionnement de ce service.

Ce service, qui prend chaque jour une importance plus grande, nous donne la sensation d'avoir nos Soldats aveugles auprès de nous, et de les suivre dans toutes les phases de leur existence.

Comptoir et Magasins.

Notre Comptoir de la rue du Temple, 16, tient à la disposition des ateliers de rééducation de Reuilly et à celle des Soldats aveugles rentrés dans leurs foyers les matières premières nécessaires à l'exercice des divers métiers. Il s'efforce, en outre, de vendre les marchandises fabriquées par les soldats aveugles.

Nos ventes de matières premières se sont élevées du 1^{er} juin 1917, date d'ouverture, au 31 décembre 1917, à 136,586 fr. 15.

Pour faciliter l'exécution des commandes qui leur sont faites nous avons ouvert 164 comptes-courants de fournitures de marchandises à 63 aveugles habitant Paris et à 101 habitant la province.

Les avances que nous leur avons faites ont atteint : 29,180 fr. 10, soit 7.626 fr. 75 pour Paris et 21.553 fr. 35 pour la province.

Notre Comptoir est, en outre, chargé de la gérance du vestiaire, c'est-à-dire des trousseaux remis aux Soldats aveugles à leur départ de la maison de Reuilly, ainsi que de la remise et de l'envoi des outillages et d'un premier lot de matières premières que notre Œuvre leur donne au moment de leur installation.

Il a été nécessaire récemment d'adjoindre au Comptoir un local voisin, situé square Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, pour entreposer ce qui est utile au bon fonctionnement de ce centre d'expéditions.

Notre magasin de la rue Royale n'est pas seulement une exposition d'objets fabriqués par nos Soldats aveugles, mais encore un centre d'achats et de ventes. Les achats d'objets fabriqués par nos Soldats aveugles ont atteint le chiffre de 34,009 fr. 20. Il faut



ajouter à cette somme celle versée aux infirmières soit : 1,770 fr. 25. Après avoir apporté des objets de fantaisie confectionnés sous leur direction, en raphia, en pochette de macramé, en réunion de perles sous forme de bracelets, en chandails, ces infirmières ont versé ces divers produits aux Soldats aveugles qui, en dehors de l'apprentissage et de leurs métiers, avaient ce passe-temps.

La situation que nous occupons provisoirement, 7, rue Royale, va malheureusement prendre fin. Le magasin qui avait été mis à la disposition de notre Œuvre a été loué. Nous ne saurions trop renouveler à M^{lle} Meissonier notre profonde reconnaissance pour l'hospitalité si généreuse et si bienfaisante qu'elle a donnée à notre Œuvre pendant trois ans.

Notre magasin de la rue Montmartre a contribué aussi pour sa part à l'écoulement des marchandises fabriquées par nos Soldats aveugles. Le montant de ces ventes s'est élevé à 10,783 fr. 35.

Les balances d'exploitations de notre Comptoir de la rue du Temple, de notre magasin de la rue Montmartre et d'expositions diverses dans lesquelles notre Œuvre a figuré nous laissent pour l'ensemble une perte de 4.640 fr. 65.

L'extension de notre Œuvre qui s'efforce d'apporter son concours à tous les Soldats aveugles rentrés dans leurs foyers, rend nos charges de plus en plus lourdes et nos responsabilités plus grandes. Mais nous savons, Mesdames et Messieurs, que votre généreux appui nous est assuré, et c'est ce qui donne à notre Œuvre la force et la confiance dans l'avenir.

Le trésorier,
E. HINQUE.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
POUR L'EXERCICE 1917

MESDAMES, MESSIEURS,

Ceux d'entre vous qui ont bien voulu suivre nos assemblées générales savent déjà que l'année 1917 a été pour notre Œuvre une ère d'expansion. Il y a trois ans que nos fondateurs jetaient les bases d'une parfaite entente avec le ministère de l'Intérieur en vue de concourir à la rééducation professionnelle des premiers soldats aveugles recueillis à la Maison de convalescence de Reuilly. Cette collaboration avec l'Etat continue dans les conditions les plus heureuses. Mais elle a cessé peu à peu d'être notre unique préoccupation, à mesure que nos chers apprentis rentraient dans leurs foyers, quittant l'atelier, où d'autres, hélas! les remplacent toujours. L'Œuvre a pour mission de s'occuper des uns autant que des autres. Tous ceux qu'a frappés la cruelle blessure, quels qu'ils soient, rééduqués ou non, ont droit à notre sollicitude. Pour que celle-ci ne leur manquât jamais, il était nécessaire d'accroître nos moyens d'action par une organisation appropriée. C'est à ce but qu'ont tendu surtout nos efforts de l'année 1917, dont nous avons à vous rendre compte.

A notre dernière réunion, anticipant quelque peu sur l'exercice en cours, nous vous avons déjà parlé des premières mesures qu'il nous a paru d'abord indispensable de prendre. Vous savez donc pourquoi, dans les premiers mois de l'année, nous avons transporté notre Siège social 6, rue de la Bienfaisance. Dans ce nouveau domicile, où notre Œuvre est tout à fait chez elle, nos services ont été aussitôt centralisés. Nous avons eu en même temps la bonne fortune de trouver le chef qui convenait à l'organisation nouvelle. Sous l'impulsion de ce directeur expérimenté, un personnel laborieux a fourni un travail des plus efficaces, travail courant se compliquant du travail d'installation. Toutes nos archives, corres-

pondance, procès-verbaux, pièces de comptabilité, fiches de renseignements, étaient jusqu'alors dispersées et de consultation difficile. Elles ont été réunies, classées et mises à jour. Désormais le renseignement utile peut être donné séance tenante aux visiteurs. Et ceux-ci trouvent notre porte cordialement ouverte tous les jours, matin et soir.

Notre Siège social avait été choisi dans un quartier central de Paris pour être plus facilement à la portée de tous. La place dont nous y disposions était, en conséquence, assez restreinte. Des locaux plus spacieux nous étaient imposés par des nécessités qu'on pourrait appeler d'ordre commercial, devenues de plus en plus pressantes. C'est ainsi, vous vous le rappelez, que votre Conseil a été amené à s'assurer la jouissance du local de la rue du Temple. Nous y avons aussitôt établi un entrepôt général des outillages et matières premières destinés, soit aux aveugles à titre individuel, soit aux ateliers d'apprentissage, et, en outre, un magasin de vente des objets fabriqués par les aveugles, venant s'ajouter à ceux que nous avions déjà rue Royale et rue Montmartre.

Un peu plus tard, nous avons également établi rue du Temple un vestiaire, où sont déposés les effets et linges destinés à être fournis directement aux soldats aveugles quand il y a lieu.

Toute cette branche de notre activité demandait une compétence spéciale. Nous avons eu la satisfaction de la trouver dans l'agent commercial qui a été engagé au service exclusif de l'Œuvre, pour être chargé de tout ce qui concerne l'achat et la vente des marchandises.

C'est au mois de juin dernier que ce service a commencé de fonctionner. Au cours de ce premier mois, il fournit à 6 soldats aveugles pour 2.146 francs de marchandises; dès le mois de décembre suivant, il en fournissait pour près de 20.000 francs à 110 aveugles. Cette progression, qui depuis lors ne fait que s'accroître, est une preuve que cette organisation fonctionne à souhait et qu'elle répondait à un besoin. Nous sommes heureux de voir nos clients et amis mieux apprécier de jour en jour les avantages qu'elle leur offre.

Nos interventions dans l'exercice des métiers des aveugles sont, vous le savez, d'ordres divers et complexes. À l'égard de nos chers artisans, nous sommes, à la fois, éducateurs, donateurs, négociants désintéressés en gros et en détail. Selon les cas, nos fournitures sont faites gratuitement ou aux prix de gros. La gratuité est de principe, d'abord pour les fournitures destinées au fonctionnement de nos ateliers d'apprentissage, puis, dans une

mesure variable, quant à celles qui sont nécessaires à l'apprenti lui-même au moment où il quitte l'atelier pour s'installer à son compte. Dans la suite, il trouvera auprès de nous, d'une part, l'avantage considérable des prix de gros pour toute marchandise dont il a besoin, et, d'autre part, certaines facilités pour l'écoulement des produits de son industrie.

L'encouragement au travail, au travail pour lui-même, pour tout ce qu'il contient de sain et de vivifiant, tel est, vous le savez, l'un de nos buts principaux. Nous l'atteindrons en rendant ce travail rémunérateur et, par suite, intéressant; nous le dépasserions en le rendant trop facile et en le faisant descendre au rang de distraction éphémère. Gardons-nous d'enlever à l'aveugle l'orgueil de la lutte à armes égales contre ses concurrents, la conscience de son effort productif, le sentiment de sa valeur personnelle. Faisons en sorte, au contraire, qu'il acquière et conserve la noble ambition de faire avec ses mains aussi bien et quelquefois mieux que beaucoup de voyants ne feraient avec leurs yeux.

Dans la voie qu'il se sera choisie, nous le laisserons donc marcher de ses propres forces, tant que celles-ci ne le trahiront pas; mais nous serons là pour le soutenir quand il chancelera.

N'avons-nous pas à son égard assumé les devoirs de l'amitié? Celle-ci, tout en restant discrète, doit être prévenante. Vous vous rappelez ce qu'a dit notre fabuliste de l'ami véritable :

« Il cherche vos besoins au fond de votre cœur ;

« Il vous épargne la pudeur

« De les lui découvrir vous-même. »

C'est ce rôle délicat qui nous incombe envers ceux dont nous avons fait nos amis. Mais ceux-ci sont maintenant nombreux et dispersés. Il faut être près de chacun d'eux pour recevoir et même provoquer ses confidences. Le contact doit donc être permanent. Pour l'établir, votre Conseil a fait appel à de nombreux dévouements.

En ce qui concerne Paris et la région parisienne, il n'a pu mieux faire que de s'adresser à vous, Mesdames, qui savez si bien deviner à la fois la souffrance et le remède. Les services si essentiels que d'admirables infirmières rendent à Reuilly depuis le début nous indiquaient la voie à suivre. Un Comité de dames a donc été créé. Il a pour objet, aux termes du règlement, que je cite textuellement, d'apporter à l'Œuvre un concours moral et charitable :

1° Par des visites aux soldats aveugles, tant dans les hôpitaux et les maisons de rééducation que dans leurs foyers, et par des enquêtes sur leurs besoins et ceux de leurs familles ;

2° Par la remise des sommes et des objets alloués ;

3° Par l'organisation d'un vestiaire de linge et de vêtements à l'usage des soldats aveugles et de leurs familles, dans les locaux de l'Œuvre, rue du Temple, n° 16 ;

4° Par toutes autres occupations dont l'utilité sera reconnue.

Ce programme est très étendu, très élastique ; c'est que le Conseil attend beaucoup des auxiliaires qu'il s'est données.

Le Comité ne doit pas comprendre plus de 30 membres, mais il peut s'adjoindre des dames collaboratrices aussi nombreuses qu'il sera nécessaire, pour compléter son action.

Des dames du Comité se sont mises à l'œuvre dès le mois de juillet dernier. Chacune d'elles a été particulièrement chargée du soin de certains aveugles déterminés. Des visites, des enquêtes ont été faites, suivies de propositions qui ont été soumises à l'examen du Comité. Cette collaboration, ainsi entendue, s'est révélée tout de suite comme très précieuse. Elle nous a mis à même de mieux apprécier bien des situations et de pourvoir à plusieurs insuffisances dont souffraient nos amis parisiens.

Ceux que nous avons en province sont plus difficiles à atteindre. Beaucoup d'entre eux échapperaient d'autant plus à notre attention qu'ils n'ont pas passé par nos ateliers de rééducation. Pour qu'aucun d'eux ne fût négligé, votre Conseil a décidé la création de délégués départementaux. Ces derniers sont choisis parmi ceux — ou celles — qui ont non seulement la passion, mais aussi la science du bien. Chacun d'eux s'informerait par lui-même, ou par les collaborateurs qu'il se sera donnés, de tout ce qui touche les soldats aveugles établis dans son département, et en rendra compte à l'Œuvre. Il est prié, en outre, de lui faire part de toutes observations que lui suggérera son expérience personnelle, d'après les circonstances, les ressources, les spécialisations locales.

Les premiers contacts avec nos délégués ont été pris dans les derniers mois de 1917, mais leurs rapports avec notre Œuvre ne commencent guère à être suivis que depuis le début de l'année présente. Nous vous dirons l'an prochain les résultats de ces concours utiles et dévoués.

L'augmentation progressive de nos interventions nous a amenés à nous préoccuper de plus en plus de celles qui se produisaient concurremment aux nôtres. Plusieurs Œuvres se sont formées qui poursuivent le même but que nous-mêmes. Nous ne pouvons que nous en réjouir : plus nos amis auront d'amis, plus nous en serons heureux. Pourtant, nous n'avons pas besoin de vous signaler les graves inconvénients qui résultent des actes de bienfaisance

simultanés et qui mutuellement s'ignorent. L'émulation dans le bien ne sera féconde que si elle se produit dans l'ordre et dans la mesure.

Cette question d'une entente à établir entre les différentes œuvres analogues à la nôtre avait déjà été examinée dans le courant de 1916, sous les auspices de l'Office national des mutilés ou réformés de la guerre. Mais c'est en 1917 seulement qu'elle donna lieu à la création d'une « Conférence permanente des Œuvres d'assistance aux aveugles de guerre ». Dans ses réunions mensuelles, présidées avec la plus grande courtoisie par M. Krug, secrétaire de l'Office national, la Conférence recherche les moyens de coordonner les efforts des œuvres, tout en respectant l'indépendance de chacune d'elles ; elle permet des échanges de vues pour le bien des protégés communs ; elle intervient, le cas échéant, auprès des pouvoirs publics ou des administrations, soit pour faciliter la répartition entre les œuvres de certaines subventions officielles, soit pour provoquer des mesures générales à prendre en faveur des aveugles de guerre.

Un de ses premiers actes a été d'établir, à l'Office national des mutilés, un service d'intercommunication, de renseignements destiné à enregistrer les secours reçus par chaque aveugle individuellement et à mettre ses informations à la disposition des œuvres participantes. On voit de quelle utilité peut être ce service, si toutes les œuvres qui y prennent part veulent bien ne rien négliger pour le tenir exactement au courant, chacune en ce qui la concerne.

Nous devons vous signaler aussi un accord plus spécialisé que la Conférence fit naître. Au cours de ses réunions, quelques-uns de ses membres préconisèrent une action commune à exercer au bénéfice des soldats aveugles originaires des pays envahis, en vue notamment de la reconstitution de leurs foyers. Les « Amis des Soldats aveugles » connaissaient la plupart de ces victimes si cruellement frappées, si intéressantes à tous égards. Ils ne leur avaient pas ménagé leur sollicitude et comptaient leur en donner des marques plus effectives dès que la libération de leurs pays d'origine la rendrait plus opportune. Vouloir devancer ces temps en assurant en commun, dès aujourd'hui, la restauration matérielle des foyers détruits, c'était témoigner d'une impatience trop généreuse pour que notre Œuvre n'en prit point sa part. Votre Conseil donna donc son adhésion au groupement qui se forma, au sein même de la Conférence, sous le nom de « Sous-Commission de la reconstitution des foyers ».

La composition même de cette formation nouvelle était faite pour

toucher nos cœurs. A côté des délégués de trois Œuvres françaises qui sont « l'Association Valentin Haüy », « Pour le Foyer du soldat aveugle » et nous-mêmes, on y trouve trois représentants de la libéralité américaine : MM. Carroll of Carolton de « la Croix Rouge américaine », Carter du « Phare de France », et le pasteur Stuart-Roussel, lesquels assument, pour le compte de leurs compatriotes, la moitié des charges votées par la Sous-Commission. Cet exemple vous donne la mesure de la compassion éprouvée par la grande République d'outre-mer pour la République envahie.

Cette collaboration récente ne nous fait pas oublier celle que nous poursuivons avec l'Etat depuis notre origine. Nous concourons toujours avec lui à l'entretien des ateliers de la Maison de convalescence de Reuilly, où s'enseignent la brosserie, le cannage, le filet, le paillage, la vannerie, la cordonnerie, la tonnellerie, l'ajustage mécanique, la taille des cristaux. Vous connaissez l'organisation de ces ateliers. Ils continuent à fonctionner parfaitement bien sous l'active direction de M. Paul Emard, qui joint à ses fonctions administratives celle de Membre de notre Conseil.

En 1917, les pensionnaires de Reuilly se sont répartis entre les différents ateliers à peu près dans les mêmes proportions que l'année précédente. Cependant les travaux de cannage, de paillage et de filet — ceux qui précisément offrent un avenir plus incertain — commencent à être un peu moins fréquentés. Par contre, l'atelier de taillerie de cristaux, créé en 1916, et que nous avons signalé à votre attention l'année dernière, a été tout de suite l'objet d'une faveur marquée et justifiée. Il comptait 13 apprentis en décembre dernier.

Des perspectives de nouveaux métiers susceptibles d'être enseignés aux aveugles s'ouvrent heureusement toujours. Dans les derniers mois de 1917, l'attention du Conseil a été appelée par celui de la poterie. Nous nous sommes aussitôt préoccupés de mettre ces travaux à la portée de nos protégés. Nous y avons réussi, d'une part, en contribuant à l'installation d'un atelier de poterie à Reuilly, d'autre part, en nous associant au désir des ministères des Beaux-Arts et de l'Intérieur de créer un atelier de même nature dans les dépendances de la Manufacture nationale de Sèvres.

Tout récemment, nous avons reçu aussi de la Compagnie Thomson-Houston les suggestions les plus intéressantes quant à la possibilité de diriger les aveugles vers certains travaux accessoires d'électricité.

Nous avons tout lieu de penser que nos amis pourront entrer avec fruit dans ces nouvelles voies qui s'ouvrent à leur activité.

Mais c'est seulement l'année prochaine que nous pourrons vous en parler en toute connaissance de cause.

Nous avons continué, comme précédemment, à nous intéresser, dans une mesure variable, à différents cours professés à Reuilly, tels que ceux de dactylographie, accord de pianos, musique, escrime, macramé, raphia.

Les cours de lecture et d'écriture Braille sont de plus en plus suivis et réunissent maintenant la presque totalité des pensionnaires de Reuilly. L'unanimité de ces efforts, l'ardeur générale aux travaux et aux distractions mêmes de toute nature, témoignent assez qu'il n'est plus question de désespoir chez les glorieux blessés, mais que tous, d'une même vaillante énergie, veulent vivre de la vie de tous les hommes.

Notre sollicitude individuelle s'étend, bien entendu, sur les soldats aveugles de Reuilly au même titre que sur les autres. Entre eux tous indifféremment se partagent les secours divers dont notre Trésorier vous donne le compte dans son rapport, au chapitre « Dépenses d'ordre individuel ».

La somme totale de 182,545 francs, qui y figure pour 1917, a été répartie entre 543 soldats aveugles. En 1916 l'Œuvre en avait secouru 243 et 133 en 1915.

Un certain nombre d'entre eux comptent naturellement plusieurs fois dans ces chiffres annuels. Si nous calculons sur l'ensemble de nos trois années d'existence, en nous arrêtant au 31 décembre dernier, c'est, au total, 657 soldats aveugles qui figurent à cette date, sur nos registres, comme ayant été l'objet de notre assistance, au titre individuel.

La lecture de ce chapitre intéressant des dépenses, qui donne quelques détails sur les différentes modalités de nos interventions, vous montre que le foyer de l'aveugle ne cesse d'être l'objet tout spécial de notre attention.

Les allocations octroyées au moment du mariage ont été attribuées l'an passé à 64 ménages nouveaux. Celles qui furent occasionnées par les naissances se sont renouvelées quarante-cinq fois au cours de l'année. Ces subventions traditionnelles sont complétées par des secours supplémentaires, d'importance variable, chaque fois qu'il y a lieu de pourvoir à quelque difficulté au foyer de l'aveugle, soit qu'il s'agisse, en cas de maladie, d'assurer des soins à sa femme ou à ses enfants, soit qu'il y ait nécessité de subvenir à l'entretien ou à l'éducation de ces derniers. Une partie de ces secours est inscrite, vous le savez, au compte de la « Caisse maternelle ».

La famille est pour l'aveugle, plus que pour tout autre, infiniment précieuse. Une compagne vaillante, des enfants joyeux seront son courage et sa joie; tous ces regards autour de lui seront sa lumière.

La formation de cette famille heureuse et nombreuse est parmi nos vœux les plus chers. Dans la mesure de notre pouvoir, faisons en sorte que les soucis matériels ne lui soient jamais un obstacle.

Quoi de plus touchant que la façon dont parlent les aveugles de ceux qui les entourent! Ils les associent constamment, dans leur pensée, à tout ce qui fait leur vie quotidienne. Cette note familiale est particulièrement frappante dans les lettres qu'ils adressent journellement à notre Président. Le mot de foyer — ce mot qui dit tant de choses — revient à chaque instant sous leur plume.

L'un d'eux nous écrit : « Vous avez mis à mon foyer un peu de bonheur. » Cette simple phrase pourrait résumer quantité de lettres et de confidences. C'est vous-mêmes, Mesdames et Messieurs, ce sont vos libéralités, vos dévouements, vos encouragements de toutes sortes qui mettent sur leurs lèvres ces mots émouvants. C'est à vous que nous devons la consolation de les entendre, au milieu de nos tristesses et de nos anxiétés. Nous vous en remercions de tout notre cœur.

Comte Philippe HALLEZ,
Secrétaire général.

ALLOCUTION DE M. RENÉ VALLERY-RADOT

Président de l'Œuvre

MESDAMES, MESSIEURS,

Le mot allocution implique une sorte d'engagement pris envers une assemblée pour l'assurer que sa patience ne sera pas soumise à une trop longue épreuve. Mais, abusant de ce terme modeste, certaines allocutions s'empressent de prendre l'allure et l'étendue d'un discours que personne ne souhaite. Soyez sans crainte : je resterai fidèle au sens précis du mot.

J'ai peu de chose à ajouter aux rapports qui viennent d'être soumis à votre approbation. Nos deux collègues vous ont montré dans son ensemble l'essentiel de notre Œuvre; ils ont expliqué les chiffres, ils ont éclairé les faits, ils ont indiqué notre marche de plus en plus progressive. Je puis en parler avec fierté puisque tout vous est dû.

Quel chemin parcouru depuis le 29 mars 1915, où un groupe, résolu à marcher vers un même but, s'engagea dans une voie que personne n'avait songé alors à frayer! Nulle association n'avait été spécialement constituée pour venir en aide aux soldats aveugles. Notre Œuvre est la première par ordre de date.

Les pensées inspiratrices de nos actes étaient simples. Ce fut d'abord d'offrir discrètement à l'État, sans cesse préoccupé d'organiser et de prévoir ce qui pouvait être utile dans le présent et l'avenir aux victimes de la guerre, un concours dû à l'initiative privée.

La grande action administrative, vous le savez, ne peut s'écarter de règles fixes déterminées par l'intérêt général. Les considérations d'ordre purement individuel, si dignes de sympathie qu'elles puissent être, sont subordonnées à l'ensemble des règles édictées.

Nous souhaitions que les deux choses pussent se concilier.

Nos propositions furent accueillies par les pouvoirs publics avec

une bienveillance qui peut faire présager que cette entente dans beaucoup d'œuvres entre l'État et l'initiative privée deviendra une des formes sociales de l'avenir.

Le programme que nous avons tracé dès l'origine s'est élargi par nos sollicitudes, mais il est resté fidèle à nos deux mots d'ordre : pour le travail et pour le foyer.

Le travail nous était apparu comme devant être avant tout l'aide et le soutien des soldats aveugles.

Lorsque certains deuils nous jettent dans le gouffre des douleurs humaines, le travail n'est-il pas le puissant appui qui relève et apporte ensuite la force de chaque jour? Tant qu'un homme peut travailler, la vie a pour lui des consolations et des apaisements. Donner aux soldats aveugles cette force, tel fut notre sentiment fixe. Nous avons été témoins de la période terrible où le soldat frappé de l'incurable blessure sentait — comme nous le disait l'un d'eux dont les larmes coulaient de ses yeux éteints — que c'était fini, que la vie serait désormais sans but puisque ses jours étaient sans lumière. Mais nous vous avons vues dans vos vigilances immédiates, vous les infirmières bénévoles si profondément attachées aux soldats aveugles. Vos soins flottent entre l'affection d'une mère et celle d'une sœur. Vous savez trouver les paroles de réconfort pour combattre séance tenante ces accès de désespérance, puis, dans une seconde phase, les tristesses découragées allant jusqu'à l'abandon de toute volonté.

Et dans la troisième phase moins douloureuse, mais encore redoutable, quand le soldat aveugle s'imagine que malgré tous ses *efforts*, — mot qui surgit de l'abîme, — il se heurtera aux difficultés qu'il rencontrera, vous êtes toujours là. Vous avez su, vous savez sans cesse lui rendre confiance et courage, Mesdames et Mesdemoiselles, en accomplissant votre tâche que nulle épithète n'est assez noble pour caractériser.

L'historique des faits de notre Œuvre se confond étroitement avec la psychologie des sentiments qui les ont suscités.

Les interventions de réconfort moral ne cessent d'être associées à l'assistance professionnelle et matérielle que notre Œuvre, depuis plus de trois ans, apporte à l'organisation et au fonctionnement de la grande Maison de Convalescence de Reuilly fondée par le ministère de l'Intérieur. Ces ateliers comprennent, selon l'énumération que vous avez entendue tout à l'heure : la broserie, la vannerie, le paillage, le cannage et le rotinage des chaises, la cordonnerie, la tonnellerie, le taillage des cristaux, l'ajustage des pièces métalliques et tout récemment la poterie.

Notre Œuvre avait constaté dans la manufacture nationale de Sèvres, si bien administrée par M. Emile Bourgeois, comment des soldats aveugles arrivaient à faire non pas des vases, des statuettes et des objets d'art, tout ce qui depuis la guerre d'ailleurs ne se fabrique plus, car tout, même là, est devenu usine de guerre, mais des récipients en grès servant à préparer les acides destinés à la fabrication des explosifs. Alors, avec la pleine approbation et le grand soutien du ministère de l'Intérieur, notre Œuvre offrit à l'administration des Beaux-Arts une libéralité de 60.000 francs pour qu'un atelier réservé aux soldats aveugles de notre Œuvre s'élevât dans cette Manufacture et fût consacré à l'éducation professionnelle de ceux que nous désignerons et qui pourront plus tard, en temps de paix, être formés comme ouvriers céramistes. L'accord était facile. Tout fut déterminé par notre Conseil d'administration qui préconise aussi bien les grandes initiatives d'avenir que le service des sollicitudes de chaque jour.

J'empiète un peu sur le rapport moral de l'année prochaine, mais c'est un privilège que je dois aux fonctions que vous m'avez confiées de pouvoir, après les exposés que vous venez d'entendre, vous dire, vers ce milieu de l'année : Voilà ce que nous sommes en train de faire.

Le travail, ce mot que l'on aime à répéter, car il représente la dignité humaine partout où il est en honneur, nous ne l'encourageons pas seulement d'une manière collective.

Lorsque le soldat quitte la Maison de rééducation, celle de Reuilly et bien d'autres encore, l'Œuvre fournit à titre gratuit un outillage complet et un premier approvisionnement de matières premières, qui permettent ainsi à tous ces soldats d'exercer leur métier. Le Comptoir spécial de la rue du Temple n° 16, dont on vient de vous parler, met toutes les matières premières à la disposition des soldats qui sont rentrés chez eux.

Un jour que quelque course ou un service à rendre vous attirera dans ce quartier, entrez dans ce Comptoir : vous y verrez le va-et-vient de soldats aveugles achetant ces matières premières, acquittant leurs dettes, en contractant d'autres, demandant des conseils qui leur sont toujours donnés avec un empressement affectueux.

Prenez aussi, quand les allées et venues ne seront pas exposées à de trop rudes surprises, le chemin de notre Siège social, 6, rue de la Bienfaisance. Vous verrez là comment, sous la direction administrative de M. Roux, dont vous avez entendu à deux reprises et à si juste titre le complet éloge, sont rangées toutes les fiches

des soldats aveugles que nous avons pris en sollicitude dans toute la France.

Vous vous rendrez compte de la manière dont les dix-huit dames visiteuses pour Paris et la banlieue, sous la présidence de M^{me} Cottin, rédigent des notices individuelles sur les soldats qu'elles vont voir, puis comment parviennent par chaque courrier, d'autres notices individuelles rédigées par nos quarante-sept délégués départementaux.

Les statuts de notre Œuvre, après avoir dit, dès l'article premier, qu'elle avait pour but de faciliter aux soldats aveugles l'apprentissage et l'exercice d'un métier, ont ajouté : et de les aider à constituer une famille. La fondation d'un foyer est pour les soldats aveugles la chose salutaire par excellence. Stendhal écrivait un jour qu'il n'y a jamais d'alliance entre l'enthousiasme et le bon sens. Certains projets de mariages donnent un démenti à cette manière tranchante d'établir un divorce entre ces deux qualités. C'est par la rencontre et même par l'harmonie de ces qualités chez une fiancée laborieuse, prête à se dévouer — qui entrevoit avec courage la vie qu'elle veut consacrer à un soldat aveugle dont elle a pu étudier le caractère et la valeur morale — que l'on peut pressentir le bonheur de telles unions.

Une bienfaitrice anonyme de notre Œuvre, qui ne veut pas que son nom soit prononcé, nous a réservé le soin de remettre les 500 francs qu'elle donne à tout soldat aveugle de la maison de Reuilly qui entre en ménage. La Croix-Rouge Américaine, songeant aux autres fiancés qui n'étaient pas dans la Maison de Convalescence, nous a confié plus de 8.000 francs affectés à ce chapitre des mariages. Comme des interventions sont souvent déjà faites par d'autres Œuvres, certains cadeaux de mariage flottent entre 200, 300 et 500 francs, mais c'est presque toujours cette dernière somme qui est offerte.

Depuis le mois de novembre 1915 au 31 mai 1918, 134 mariages ont été célébrés.

La Caisse maternelle, dont nous vous avons parlé l'an passé, réserve 100 francs à la naissance de chaque enfant dans toute famille de soldat aveugle. Il y en a eu 45 en 1917; du 1^{er} janvier 1918 au 30 mai, il y en a eu 53.

Si nous étions dans une journée moins lourde où toutes nos pensées et nos sentiments vont vers ceux qui défendent le sol, l'indépendance de la patrie, le salut du monde, nous citerions ici, comme un admirable palmarès d'humanité, les grands témoignages de sympathie qui permettent à notre Œuvre d'accomplir sa grande

tâche. Notre annuaire publiera cette longue liste de tant de sociétés, de comités, d'écoles, de lycées, d'ateliers, de groupements dans le monde entier, puis de bienfaiteurs, fondateurs, donateurs et sociétaires.

Mais comment ne pas nommer, avec un sentiment particulier de gratitude, M. le Président de la République, et proclamer la reconnaissance que notre Œuvre doit au Ministre de l'Intérieur, au Ministre des Affaires étrangères, au Ministre de la Guerre, au Ministre de l'Armement, pour toute leur haute et généreuse bienveillance?

L'heure s'écoule. Elle nous presse, elle nous force de laisser en suspens bien des choses. Nous avons l'air d'être ingrats de passer sous silence les noms qui sont si souvent répétés à notre Siège social dans un sentiment de gratitude. Seule, la pensée qu'ils prendront leur place dans la grande publication projetée permet à nos regrets de ne pas être des remords.

Un dernier devoir d'affection nous reste à remplir. La solennité des jours tragiques où nous sommes enveloppe comme dans les plis du drapeau tricolore le souvenir de trois grands amis de notre Œuvre. Comment ne saluerions-nous pas le sergent infirmier Jean Monod? Que de fois nous l'avons vu dans la cour de Reuilly, près de la porte où entraient et venaient le jeudi les parents et les amis des soldats aveugles, plein de prévenances, doux, le visage très brun éclairé de son fin sourire! Il apportait dans son rôle de surveillant la bonté qui donne un rayonnement à l'autorité.

Il aimait ses fonctions et il était aimé dans cette demeure. Il voulut toutefois, par un scrupule de sa conscience haute et délicate, s'éloigner.

Le 28 juillet dernier, il m'écrivait : « Vous avez peut-être appris mon départ de Reuilly. Etant d'une jeune classe, étant pasteur, j'ai cru faire mon devoir, malgré ma tâche si intéressante auprès des aveugles, en demandant à partir comme auxiliaire volontaire vers une ambulance du front. Je l'ai obtenu par le Sous-Secrétaire d'État. Je viens de former et d'organiser mon ambulance et mon détachement, et nous partons dans quelques heures pour la région de Verdun. »

Puis, après un passage sur la sympathie que je lui avais témoignée :

« Je me réjouis de la vie active, continuait-il, de la tâche intéressante que j'ai en perspective, mais il m'en coûte beaucoup de quitter Reuilly. De loin je m'intéresserai toujours à cette chère maison et à votre Société « Les Amis des Soldats aveugles ».

Bien peu de temps après, il était frappé d'un éclat d'obus le tuant dans l'accomplissement du devoir le plus périlleux qu'il avait sollicité. Avec un héroïsme paisible il avait marché au-devant de la mort.

Il a laissé derrière lui une jeune femme, des parents en proie aux douleurs qui s'ajoutent à celles sans nombre répandues atrocement par l'Allemagne sur la terre de France. Ces douleurs confinaient au désespoir si l'exemple de courage donné par Jean Monod et par des centaines de milliers d'autres jeunes hommes arrachés à la vie en pleine force, en plein espoir d'avenir, n'était pas partout dans les familles françaises en deuil un motif de fierté, d'évocation et l'on peut dire d'invocation.

Dans cette maison de Reuilly où son souvenir sera toujours rappelé, j'avais maintes fois rencontré une jeune veuve du début de la guerre, M^{me} Robert André-Michel. Infirmière bénévole, elle remplissait sa tâche de sollicitude avec une douceur infinie. Les soldats aveugles s'exprimaient sur elle avec le respect le plus affectueux. Elle avait mérité cette confiance quotidienne des blessés par la manière dont elle s'intéressait à eux, à leurs familles, à tout ce qui les touchait. Elle était de celles dont la vaillance domine la douleur personnelle au point d'atteindre à la sérénité.

Elle a trouvé la mort le Vendredi-Saint dans l'église Saint-Gervais, qui fut atteinte à trois heures de l'après-midi par un obus du canon allemand. Que de victimes furent frappées dans cette église — et à cette heure sacrée — par un ennemi qui invoque audacieusement Dieu en violant toutes les lois divines et humaines!

A la fin du mois d'avril, M. André-Michel, beau-père de M^{me} Robert André-Michel, recevait cette lettre du président de la Société des conférences, M. René Doumic :

« A notre dernière réunion de la Société des conférences, nous nous sommes souvenus que la malheureuse victime que nous pleurons tous s'occupait de l'Œuvre des aveugles. Voulez-vous offrir à cette Œuvre, en gage de notre douloureux et pieux souvenir pour cette noble mémoire la somme ci-jointe, de la part de la Société? »

Cette somme, qui représente la part que notre Œuvre donne presque toujours aux soldats qui fondent un foyer, apportera ainsi à un des soldats qu'elle a soignés un nouveau soutien et un souhait de bonheur.

De même que les larmes de cette veuve restaient cachées au point de ne jamais apparaître sur son visage plein de charme, la tristesse qui s'attache à sa mort tragique est comme enveloppée dans cet hommage d'intervention pour d'autres dont la vie aura une part de joie.

Nous avons eu un troisième et profond deuil qui a frappé non seulement notre Conseil d'administration, où nous avons la fierté de le compter, mais encore bien d'autres Sociétés dont il était si souvent l'âme, le pasteur Wagner.

C'était un éveilleur de consciences. Sa foi ardente, il la répandait autour de lui. Que ce fût à un foyer ami; dans une salle de conférences; sur la place publique d'un village, (comme le jour où il prononça si peu de temps avant la guerre, lors de l'inauguration d'une fontaine près de Lausanne, un discours qui savait prendre tous les tons); que ce fût dans le recueillement de son église voisine de sa demeure, partout sa parole — où se concentraient à la fois la puissance d'une vie intérieure et un besoin d'expansion — allait aux âmes.

Eloigné de tout esprit de parti, qu'il comparait dans un de ses livres à un virus dévastateur, il voulait que tous les hommes à l'abri des atteintes de ce mal, dégagés des passions mauvaises ou des petites misérables, délivrés des besoins factices, constituaient une famille animée des sentiments nobles qui donnent à la vie tout son prix. Il se sentait frère, comme il l'écrivait, de tout ce qui vit, souffre, lutte, espère.

Il y a deux mois, le médecin l'obligea de quitter Paris et d'aller près de Blois prendre un peu de repos que son activité avait toujours repoussé.

« Au grand chagrin de voir mon père malade, m'écrivait sa fille le 13 avril, s'est ajouté celui d'abandonner mon poste de Reuilly. Vous devinez ma tristesse. Je passe une partie de mes journées, dès que j'ai un instant à écrire à nos chers blessés afin de rester en contact avec eux. »

Un mois après, le pasteur Wagner était transporté mourant à Neuilly.

En suivant son cercueil, au milieu d'une foule d'amis et d'un groupement de soldats aveugles, le mot qui est revenu si souvent sur ses lèvres et dans ses livres, le mot « bonté » nous remontait au cœur.

A cette bonté si active s'ajoutaient la vaillance et le patriotisme de ce Lorrain qui a tant aimé la France.

Les mots « France », « bonté », vous les avez, vous aussi, profondément gravés dans vos cœurs, vous qui êtes venus aujourd'hui donner à notre Œuvre le témoignage de votre sympathie. Il y a ainsi entre vous et nous, Mesdames et Messieurs, un lien très fort et qui a des chances de rester indissoluble, puisque nous avons une même volonté dans une même sollicitude.



LES AMIS DES SOLDATS AVEUGLES

RÉSULTATS STATISTIQUES

du fonctionnement de l'Œuvre pendant les années
1915 à 1917

| | 1915 | 1916 | 1917 | Total |
|--|------------|------------|------------|----------|
| Nombre des Soldats aveugles auxquels l'Œuvre est venue en aide : | | | | |
| pour la première fois | 133 | 178 | 346 | 657 |
| à nouveau | » | 65 | 197 | » |
| TOTAUX PAR AN | 133 | 243 | 543 | » |
| Nombre des Soldats aveugles ayant reçu : | | | | |
| des dons de mariage | 5 | 34 | 64 | 103 |
| des dons de naissance | 6 | 29 | 45 | 80 |
| des dons d'outillages et de matières premières | » | 84 | 146 | 230 |

Nombre des Soldats aveugles ayant reçu mensuellement depuis l'ouverture du Comptoir de l'Œuvre jusqu'au 31 décembre 1917, des matières premières à titre remboursable, et montant des sommes correspondant à ces fournitures.

| | Nombre | Dépenses |
|---------------------|--------|-------------------|
| Juin | 6 | 2.146. 45 |
| Juillet | 25 | 6.354. 35 |
| Août | 56 | 12.738. 50 |
| Septembre | 66* | 15.342. 50 |
| Octobre | 76 | 14.918. 80 |
| Novembre | 76 | 16.319. 65 |
| Décembre | 110 | 21.369. 75 |
| | | 89.190. 00 |

TABLEAU GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE L'ŒUVRE
POUR LES TROIS EXERCICES 1915 A 1917.

| DÉSIGNATION | 1915 (10 mois) | 1916 | 1917 | TOTAUX |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| DÉPENSES D'ORDRE INDIVIDUEL | | | | |
| | fr. c. | fr. c. | fr. c. | fr. c. |
| Allocations pour aides immédiates, installation, charges de famille, primes diverses | 2.238 65 | 13.808 05 | 87.481 50 | 103.528 20 |
| Dons pour mariage | 2.687 40 | 18.635 05 | 32.014 55 | 53.337 » |
| Dons pour naissances et enfants | » » | » » | 17.390 15 | 17.390 15 |
| Dons pour outillages et matières premières | » » | 14.779 20 | 30.238 20 | 45.017 40 |
| Dons de trousseaux, linge, vêtements, chaussures | 10.330 80 | 7.950 05 | 8.837 15 | 27.118 90 |
| Dons d'appareils orthopédiques, machines à écrire ou à coudre, instruments de musique, etc. | 375 30 | 3.705 » | 2.427 70 | 6.508 » |
| Déjeuners offerts aux Soldats aveugles externes | 566 25 | 2.840 40 | 4.153 75 | 7.562 40 |
| DÉPENSES D'ORDRE COLLECTIF | | | | |
| Maison de Reully | | | | |
| Participation à l'installation et au fonctionnement des ateliers : | | | | |
| Installations | 18.591 05 | 21.708 55 | 22.500 70 | 90.475 25 |
| Matériel et outillage | | | | |
| Matières premières | 21.320 70 | » » | » » | 21.320 70 |
| Dépenses applicables aux cours de dactylographie et de musique, fourniture de guidemain, etc. | 794 70 | 10.968 55 | 11.196 90 | 22.960 15 |
| Indemnités et gratifications au personnel (professeurs, contre-maitres, employés) | 4.515 10 | 12.333 35 | 7.701 65 | 24.642 10 |
| Goûters et distractions aux Soldats aveugles | 1.082 95 | 3.017 15 | 1.960 05 | 6.060 15 |
| Frais de déplacement et d'accompagnement des S. A. | 215 95 | 723 05 | 1.908 25 | 2.847 25 |
| Frais divers pour les Soldats aveugles | 3.509 85 | 5.115 75 | 2.840 » | 11.465 60 |
| Comptoir de la rue du Temple : frais de création | » » | » » | 28.547 65 | 28.547 65 |
| Comptoir et magasins : balances d'exploitation | » » | 1.339 10 | 4.640 65 | 5.979 75 |
| RÉCAPITULATION | | | | |
| Dépenses d'ordre individuel | 16.198 40 | 61.738 65 | 182.545 » | 260.482 05 |
| Dépenses d'ordre collectif | 50.030 30 | 55.207 50 | 109.060 80 | 214.298 60 |
| Frais généraux d'administration; installation et fonctionnement du Siège social | » » | 8.956 80 | 31.734 75 | 40.691 55 |
| TOTAUX | 66.228 70 | 125.902 95 | 323.340 55 | 515.472 20 |

SOMMES AVANCÉES PAR L'ŒUVRE
D'APRÈS LES INVENTAIRES DE MARCHANDISES EXISTANT
ET LES ÉTATS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 1917.

| ÉTABLISSEMENTS | OUTILLAGES | MATIÈRES PREMIÈRES | OBJETS CONFECTIONNÉS | TOTAUX |
|---|-------------------|---------------------------|-------------------------|---------------------------|
| | | | | fr. c. |
| Comptoir | 818. 00 | 76.153. 70 | 8.387. 62 | 85.359. 32 |
| Reuilly | 10.883. 10 | 40.430. 20 | 31.938. 40 | 83.251. 70 ⁽¹⁾ |
| Rue Royale . . . | » | » | 5.783. 55 | 5.783. 55 |
| Rue Montmartre . | » | » | 3.490. 80 | 3.490. 80 |
| TOTAUX | 11.701. 10 | 116.583. 90 | 49.600. 37 | 177.885. 37 |
| Sommes avancées pour fournitures aux Soldats aveugles : | | | | |
| par le Comptoir | | 29.180. 10 ⁽¹⁾ | | 39.498. 30 |
| à Reuilly | | 10.318. 20 | | |
| TOTAL GÉNÉRAL | | | | 217.383. 67 |

(1) Ces deux sommes forment le total de 93.569 fr. 90 qui figure au rapport financier de l'exercice 1917 (page 17)

SITUATION GÉNÉRALE RÉCAPITULATIVE DES COMPTES
DE L'ŒUVRE AU 31 DÉCEMBRE 1917.

| | |
|--|--------------------|
| Sommes dépensées | 515.472. 20 |
| Sommes avancées | 217.383. 67 |
| TOTAL des sommes déboursées | 732.855. 87 |

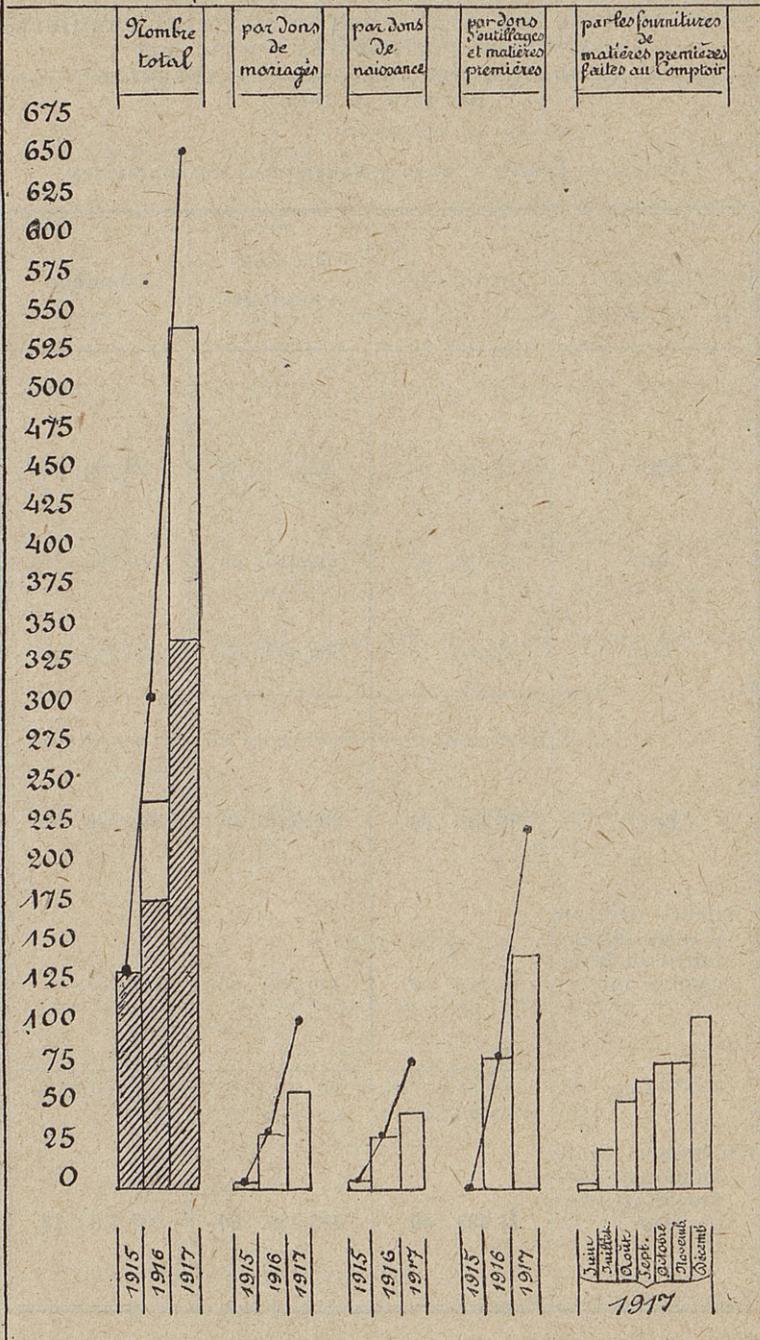
TOTAL GÉNÉRAL DES OUTILLAGES ET MATIÈRES PREMIÈRES
ACQUIS PAR L'ŒUVRE POUR ÊTRE MIS
A LA DISPOSITION DES SOLDATS AVEUGLES
DE 1915 A 1917.

(Ateliers de Reuilly — Dons — Fournitures remboursables)

| ANNÉES | OUTILLAGES | MATIÈRES PREMIÈRES | ENSEMBLE |
|--|-------------------|-----------------------|--------------------|
| 1915 | 5,328. 50 | 23,410. 50 | 28,739. 00 |
| 1916 | 16,148. 95 | 94,415. 05 | 110,564. 00 |
| 1917 | 64,719. 15 | 392,053. 95 | 456,773. 10 |
| TOTAL | 86,196. 60 | 509,879. 50 | 596,076. 10 |
| Valeurs existant d'après inventaires au 31 décembre 1917. | 11,701. 10 | 116,583. 90 | 128,285. 00 |
| Différence égale au montant des fournitures employées | 74,495. 50 | 393,295. 60 | 467,791. 10 |

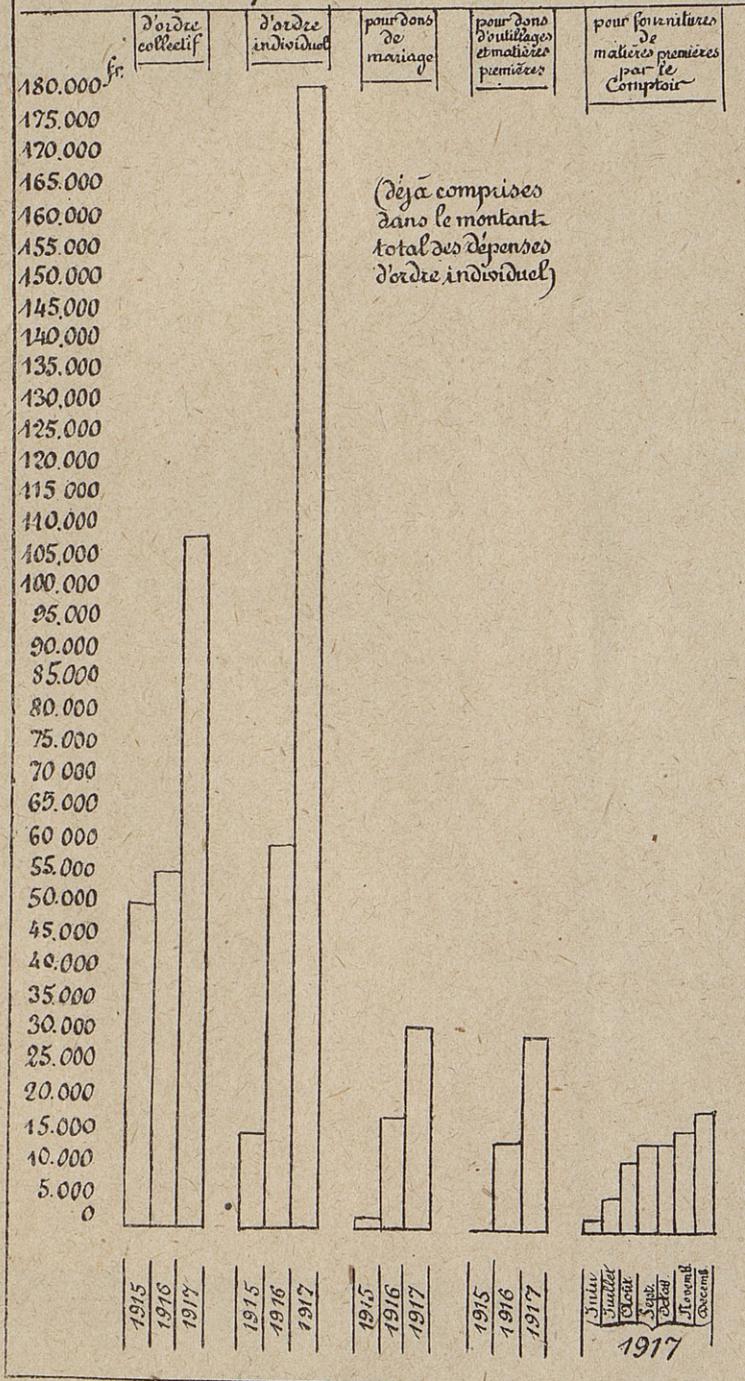
Les Amis des Soldats aveugles

Statistique des soldats aveugles auxquels l'Œuvre est venue en aide



Les Amis des Soldats aveugles

Dépenses de l'Œuvre



“ LES AMIS DES SOLDATS AVEUGLES ”

Siège Social à PARIS (VIII^e), rue de la Bienfaisance, 6

A tous ceux qui s'intéressent au sort de nos Soldats Aveugles et à leur travail, le Président de l'Œuvre recommande le Magasin qu'elle possède à PARIS (VIII^e), RUE DU FAUBOURG SAINT-HONORÉ 90, dirigé par Madame DE WINTER.

C'est là qu'affluent les objets confectionnés, notamment de broserie, de vannerie, de tricotage et de filet, dont il importe d'assurer le placement aux prix du commerce.

On peut répondre à cette pensée de vive sollicitude en venant visiter le Magasin ou en adressant à la Directrice, par correspondance, les commandes ou demandes de renseignements.

15 Décembre 1918.

“ LES AMIS DES SOLDATS AVEUGLES ”

Siège Social à PARIS (VIII^e), rue de la Bienfaisance, 6

A tous ceux qui s'intéressent au sort de nos Soldats Aveugles et à leur travail, le Président de l'Œuvre recommande le Magasin qu'elle possède à PARIS (VIII^e), RUE DU FAUBOURG SAINT-HONORÉ 90, dirigé par Madame DE WINTER.

C'est là qu'affluent les objets confectionnés, notamment de broserie, de vannerie, de tricotage et de filet, dont il importe d'assurer le placement aux prix du commerce.

On peut répondre à cette pensée de vive sollicitude en venant visiter le Magasin ou en adressant à la Directrice, par correspondance, les commandes ou demandes de renseignements.

15 Décembre 1918.

